

LES nouvelles

DE VAL DE SEINE



EMPLOI, HABITAT SOCIAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, VOIRIE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT, COLLECTE SÉLECTIVE, ÉCLAIRAGE PUBLIC...

J - 2 mois avant la fusion

COMMENT FONCTIONNERA GRAND PARIS SEINE OUEST ?

A deux mois de la fusion de Arc de Seine et Val de Seine, le fonctionnement de Grand Paris Seine Ouest se prépare. Les conseils municipaux des sept villes concernées ont adopté les statuts de la future communauté d'agglomération, c'est à dire les règles qui régiront le fonctionnement du futur Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI). Celui-ci répond à une forte volonté de ses villes membres de partager un avenir, d'assurer une cohérence des politiques publiques et de se mobiliser autour de projets communautaires. Le 1^{er} janvier 2010, Grand Paris Seine Ouest entrera dans les dix premières communautés d'agglomération françaises (voir encadré).

SA GOUVERNANCE

Grand Paris Seine Ouest sera dirigé par un bureau et une assemblée communautaire composée d'élus. Le bureau sera constitué du Président et de six vice-présidents, maires des

sept villes membres de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil de communauté comprendra 84 élus (soit l'addition des 54 délégués d'Arc de Seine et des 30 délégués de Val de Seine), répartis de

→→

L'INTERCOMMUNALITÉ, nouveau paysage des collectivités locales en France

Au 1^{er} janvier 2009, 2601 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) regroupaient 31 166 communes, soit 56,4 millions de Français. Plus de 93,1% des communes françaises et 87,3% de la population sont désormais couverts par ce type d'intercommunalité. D'ici 2014, le comité pour la réforme des collectivités locales préconise que toutes les communes aient rejoint une forme de groupement correspondant à l'importance de leur population.

Avec 330 417 habitants, Grand Paris Seine Ouest figurera en neuvième place du tableau des dix plus grandes communautés d'agglomérations françaises.

Les 10 premières communautés d'agglomération françaises au regard de leur population 2009 :

- 1/ CA Montpellier Agglomération 412 070 habitants.
- 2/ CA Rouennaise 411 721 habitants.
- 3/ CA Toulon Provence Méditerranée 411 582

habitants.

- 4/ CA Grenoble Alpes Métropole 403 217 habitants.
- 5/ CA Rennes Métropole 395 748 habitants.
- 6/ CA Saint-Etienne Métropole 385 962 habitants.
- 7/ CA Pays d'Aix en Provence 361 836 habitants.
- 8/ CA Plaine Communes 344 072 habitants.
- 9/ CA Grand Paris Seine Ouest 300 417 habitants
- 10/ CA Clermont communauté 286 906 habitants



De gauche à droite : les hôtels de ville de Boulogne-Billancourt, de Chaville, d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon, de Sèvres, de Vanves et de Ville-d'Avray

→→

la manière suivante :

- Boulogne-Billancourt : 20 sièges
- Issy-les-Moulineaux : 15 sièges
- Meudon : 14 sièges
- Vanves : 10 sièges
- Sèvres : 10 sièges
- Chaville : 8 sièges
- Ville d'Avray : 7 sièges.

La fusion entraînera une nouvelle élection des délégués des communes au conseil du nouvel EPCI qui seront désignés par chaque conseil municipal des sept villes membres.

SES COMPÉTENCES

Toutes les compétences, obligatoires et optionnelles, exercées, avant la fusion, par Val de Seine et Arc de Seine seront transférées au nouvel EPCI.

Les compétences facultatives peuvent être conservées par l'EPCI ou restituées aux communes. Après analyse des différentes compétences facultatives exercées précédemment par les deux communautés d'agglomération, les sept maires ont souhaité restituer aux communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres, la compétence facultative « transport à la demande des personnes à mobilité réduite » qu'exerçait Val de Seine. La continuité du service sera donc assurée directement par les deux communes avec le soutien du Conseil général des Hauts-de-Seine, à partir du 1^{er} janvier 2009. De même, la compétence de l'eau sera reprise temporairement par les communes, pour des raisons administratives.

Grand Paris Seine Ouest aura donc en charge :

1 - des compétences rendues obligatoires par la loi :

- le développement économique
- l'aménagement de l'espace communautaire
- l'équilibre social de l'Habitat
- la politique de la Ville

2 - des compétences optionnelles retenues par les élus :

- la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ; la création ou - l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- l'assainissement.

3 - des compétences facultatives choisies par les élus :

- Les actions en faveur des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux de pluie, la protection de la faune sauvage, la gestion de la Maison de la Nature sise à Meudon,

- l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique,
- le ramassage scolaire,
- le soutien aux clubs ou sections de clubs sportifs de haut niveau,
- la mise en lumière des bâtiments remarquables,
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des espaces publics dédiés aux espaces verts et boisés.

SON BUDGET ET SON PERSONNEL

Le premier budget de Grand Paris Seine Ouest sera voté avant fin mars 2010 et définira l'enveloppe financière de son action. Le protocole financier, indispensable pour la fusion, fixant les amortissements et les dotations, a été arrêté par les maires et voté par les deux conseils de communauté. Il prévoit notamment les attributions de compensation, le mode de répartition des dotations de solidarité communautaire et les fonds de concours éventuels, notamment pour l'aménagement de l'Île Seguin.

L'ensemble des personnels de Val de Seine et Arc de Seine sera transféré au nouvel EPCI. Cela devrait représenter au total 1310 agents, comprenant le personnel des espaces verts, des services techniques, des agents du stationnement, des personnels des conservatoires et du personnel attaché à la gestion des services communautaires. ■

Semaine européenne de la réduction des déchets

VITE RÉDUISONS NOS DÉCHETS ÇA DÉBORDE !

Du 21 au 29 novembre 2009, des actions de sensibilisation à la réduction des déchets seront organisées dans toute l'Europe. Participez aux animations proposées par la communauté d'agglomération Val de Seine !

La quantité de nos déchets ne cesse d'augmenter : elle a doublé en quarante ans. Aujourd'hui chacun d'entre nous produit 390 kg de déchets par an (source : ADEME).

Le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif de réduction des déchets de 5 kg par an et par habitant et une augmentation de la valorisation organique des déchets ménagers. Le tout doit permettre une réduction de 15 % des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

C'est dans ce contexte de forte mobilisation que se déroulera la 4^e édition de la Semaine de la réduction des déchets qui se tiendra dans toute l'Europe.

La communauté d'agglomération Val de Seine s'engage pour apporter des solutions au quotidien. Durant cette semaine, des opérations seront organisées, à Boulogne-Billancourt et à Sèvres, pour sensibiliser tous les publics à la réduction des déchets, mais aussi à leur recyclage.

À BOULOGNE-BILLANCOURT

Plusieurs stands seront installés afin de sensibiliser à la réduction des déchets, mais aussi à leur recyclage. Un geste important, surtout quand il s'agit de déchets toxiques, source de pollution. Rue Paul-Constans (entre l'hôtel de ville et l'espace Landowski), un stand sera installé de 10h à 17h pour récupérer vos matériels électriques et électroniques afin de leurs offrir une seconde vie soit en les réutilisant soit en les recyclant.

Sur place l'association Ecodair et les partenaires présenteront les filières de recyclages que suivent les produits et feront la démonstration en direct du démantèlement de matériels informatiques (ordinateurs, ordinateurs portables, imprimantes...).

Enfin, sera également installé un stand d'information sur la nécessité de mieux consommer et de mieux trier ses emballages. Venez nombreux pour vous renseigner et apporter votre vieux matériel.

Samedi 21 novembre de 10h à 17h. Rue Paul-Constans. Stands d'information sur la réduction des déchets.

À SÈVRES

Les futures générations font passer le message. Les enfants des accueils de loisirs ont réalisé des sculptures à partir de déchets recyclables. Elles seront exposées en mairie pour que les plus grands adoptent dès à présent les bons gestes.

IL SUFFIT D'ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- je limite les emballages à l'achat
- je fais du compost
- je limite mes impressions depuis mon ordinateur
- je mets un « stop pub » sur ma boîte aux lettres
- je donne des vêtements
- j'achète à la coupe
- je donne des livres
- je loue des outils
- j'utilise des piles rechargeables
- j'utilise un cabas
- je fais réparer mes appareils
- j'achète des éco-recharges

Exposition dans le hall de la Mairie de Sèvres, du 21 au 29 novembre 2009

Toutes les informations sur la réduction des déchets et présentation des sculptures réalisées par les centres de loisirs à partir de déchets recyclables. ■



LES ENFANTS à la pointe de l'environnement

Les enfants de deux centres de loisirs de Boulogne-Billancourt participent à cette semaine européenne de la réduction des déchets. Mercredi 25 novembre, parents et enfants seront mobilisés pour un « goûter zéro déchet » : le traditionnel goûter, mais avec moins d'emballage. Comment faire ? En remplaçant, par exemple, des compotes par des fruits frais ou en glissant les biscuits dans une boîte hermétique réutilisable...



LE BON REFLEXE TOUTE L'ANNEE

(Ces services sont gratuits sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile)

Ma déchetterie mobile à Boulogne-Billancourt

68, avenue Édouard-Vaillant,
devant le centre technique municipal
→ Tous les jeudis
→ 1^{er} et 3^e samedis du mois
(sauf les samedis 1^{er} mai, 13 mai 2010)
De 13h à 18h (heure d'été)
De 13h à 17h (heure d'hiver)

Ma déchetterie mobile à Sèvres

Sur le parking devant le collège,
rue Lecoq
→ tous les mercredis.
Horaires d'hiver : de 13h30 à 17h30

La déchetterie de Paris

21 quai d'Issy - sous l'échangeur
du périphérique - Paris 15^e
→ Tous les jours
→ De 9h 30 à 19h

OU DEPOSEZ LES ENCOMBRANTS ?

→ À BOULOGNE-BILLANCOURT

Le dépôt pour la collecte des encombrants : c'est le lundi soir

Les encombrants depuis le 15 septembre c'est un dépôt le lundi soir uniquement pour une collecte le mardi matin. Mais attention, les encombrants ce ne sont pas des vidages de cave et d'appartement en vrac sur le trottoir. On ne doit y trouver que des gros objets volumineux qui ne rentrent pas dans le bac comme les mobiliers, vélos, ferrailles... Pour tout ce qui n'est pas volumineux, ni toxique (collecte spéciale sur les marchés pour vos peintures, batteries...), ni gravats merci de les déposer dans vos bacs de collecte. C'est avec la participation de tous que les trottoirs seront plus propres et moins encombrés. Par ailleurs, les conditions de travail des agents qui travaillent durement pour tout collecter seront améliorées. Pensez y avant de jeter !

→ À SÈVRES

La collecte des encombrants : c'est une fois par mois.

Elle a lieu un jeudi par mois, dans chacun des trois secteurs de ramassage. Sortez vos encombrants la veille après 20h. Le dépôt maximum est de 1m³. Pour connaître votre secteur et les dates de collecte, appelez « Allô Propreté » : 0800 024 038 ou renseignez-vous sur le site de la ville : www.ville-sevres.fr



PENSEZ A RAPPORTER VOS DECHETS TOXIQUES !

Les déchets toxiques (peinture, colle, vernis, solvant non chloré, huile de vidange et végétale, batterie, médicament, pile, acide, base, aérosol, produit photos, antigel, mercure, tube néon, ampoule, cosmétique, produit d'entretien, phytosanitaire, radiographie, comburant, emballage souillé, extincteur (9 kg maximum), amiante (sous forme liée) peuvent être rapportés au camion "toxiques ménagers".

Un nouveau camion sera bientôt mis en circulation aux points de collecte habituels :

→ À SÈVRES

Le troisième samedi de chaque mois
place du marché St-Romain : de 9h30 à 13h

→ À BOULOGNE-BILLANCOURT

Deux fois par mois sur les marchés bouloonnais de 9h30 à 12h30 et rue Paul-Constans le 4^e mercredi du mois de 14h à 17h.

- Marché Biologique : 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 12h30

- Marché Billancourt : 2^e et 4^e mercredis du mois et 3^e samedi du mois de 9h30 à 12h30

- Marché Escudier : 2^e et 4^e vendredis du mois de 9h30 à 12h30
Rue Paul Constans (à côté de l'hôtel de ville) : 4^e mercredi du mois de 14h à 17h ■

